

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

Numéro spécial

Bureau des Ressources Humaines

19 février 2007

SOMMAIRE

SERVICE DES MOYENS ET DE LA MODERNISATION

BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES

ARRÊTÉ relatif à la composition des commissions administratives paritaires locales de la Préfecture d'Indre-et-Loire compétentes à l'égard des corps des personnels administratifs du cadre national des préfectures, des maîtres ouvriers et des ouvriers professionnels
ARRÊTÉ relatif à la composition de la Commission Administrative Paritaire Locale de la Préfecture d'Indre-et-Loire compétente à l'égard du Corps des agents des services techniques du Ministère de l'Intérieur
ARRÊTÉ relatif à la composition des commissions administratives paritaires locales de la Préfecture d'Indre-et-Loire compétentes à l'égard des corps des agents administratifs de préfecture

ARRÊTÉ relatif à la composition des commissions administratives paritaires locales de la Préfecture d'Indreet-Loire compétentes à l'égard des corps des personnels administratifs du cadre national des préfectures, des maîtres ouvriers et des ouvriers professionnels

LE PREFET D'INDRE ET LOIRE, Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat .

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires de la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté interministériel du 12 octobre 1998 portant création et organisation des commissions administratives paritaires centrales et locales compétentes à l'égard des corps des personnels de préfecture ;

VU l'arrêté du 17 janvier 1992 instituant des commissions administratives paritaires nationales et locales compétentes à l'égard des ouvriers professionnels et maîtres ouvriers :

VU l'arrêté ministériel du 2 août 2006 fixant la date des élections pour la désignation des représentants du personnel aux C.A.P.;

VU les procès-verbaux des élections du 17 octobre 2006; SUR la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Indre-et-Loire;

ARRÊTE

Article 1^{er} : A compter du 31 décembre 2006, les commissions administratives paritaires locales compétentes à l'égard des fonctionnaires de la préfecture d'Indre-et-Loire sont composées ainsi qu'il suit :

GROUPE I – Directeurs, attachés principaux de 1^{ère} et de 2^{ème} classe, attachés

Représentants de l'administration :

vriers professionnels et mattres ouvriers;	
Membres titulaires	Membres suppléants
- le Préfet	le Secrétaire Général de la Préfecture
ic i icici	le secretaire General de la Frerectare
- le Sous-Préfet de CHINON	la Directrice des collectivités territoriales et de l'Environnement
- le sous-Pielet de Chinon	la Directrice des conectivites territoriales et de l'Environnement
- la Sous-Préfète de LOCHES	la Chef du service des moyens et de la modernisation
- le Directeur de Cabinet	Mr Christophe Bouix, attaché principal

Représentants du personnel:

Grade	Membres titulaires	Membres suppléants
Graue	Memores muranes	wiembies suppleants
- Directeur	- M. Jean-Paul FRADET	-Mme Françoise MARIE
- Attachés Principaux 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	- Mme Catherine DELRIEU	- M. Christophe ROUIL
- Attachés	- Mlle Catherine GIMENEZ - Mme Frédérique BOURSAULT	- M. Jean-Luc LEFORT - M. Eric DUDOGNON

GROUPE II : Secrétaires Administratifs de classe exceptionnelle, Secrétaires Administratifs de classe supérieure, Secrétaires Administratifs de classe normale

Représentants de l'administration :

ri	ieure, Secrétaires Administratifs de classe normale		
	Membres titulaires	Membres suppléants	
	- le Préfet	le Secrétaire Général de la Préfecture	
	- le Sous-Préfet de CHINON	la Directrice des collectivités territoriales et de	
		1'Environnement	
	- la Sous-Préfète de LOCHES	la Chef du service des moyens et de la modernisation	
		la Directrice de la Réglementation et des libertés publiques	
	- le Directeur de Cabinet		

Représentants du personnel :

··	epresentants du personner.		
	Grade	Membres titulaires	Membres suppléants
	S.A. cl. Exceptionnelle.	- Mme Anne COUVERT	- Mme Dominique KLEIN
	S.A. cl. Supérieure	- Mme Dominique LAUMONIER- CINDRIC	- Mme Lysiane FOURNIER
	S.A. cl. Normale	- M. Jean-Marie MILLET - M. Jean-Pierre LE BIHAN	- Mme Catherine BELLENFANT - Mme Marie Denise ROSSILLON

GROUPE III – Adjoints administratifs principaux de $1^{\text{\'e}re}$ et de $2^{\text{\'e}me}$ classe, adjoints administratifs

Représentants de l'administration :

e 2 Classe, adjoints administratifs	
Membres titulaires	Membres suppléants
- le Préfet	le Secrétaire Général de la Préfecture
- le Sous-Préfet de CHINON	Mme Catherine DELRIEU, attachée principale
- la Sous-Préfète de LOCHES	la Chef du service des moyens et de la modernisation
- le Directeur de Cabinet	M Christophe ROUIL, attaché principal
- la Directrice des collectivités territoriales et de l'Environnement	M. Christophe BOUIX, attaché principal
- la Directrice de la réglementation et des libertés publiques	M. Michel BOIDIN, attaché principal

Représentants du personnel :

Grade	Membres titulaires	Membres suppléants
- A.A.P. 1 ^{ère} classe	- Mme Catherine TAILLEBOIS	- Mme Colette CHAPRON
	- Mme Eliane SALARD	- M. J. Yves MERIGUET
- A.A.P. 2ème classe	- Mme Annie CANU - Mme Danièle PAPIN	- Mme Mireille BERTHIAS - Mme Danièle BONNET
- Adjoint administratif	- Mme Véronique MENAGER	- Mme Elisabeth ZEMLAN
-	- M. Patrice VILCOT	- M. Didier AUDEFAUX

CORPS DES MAITRES-OUVRIERS		Représentants de l'administration :	
Membres titulaires	M	embres suppléants	
- le Préfet	le	le Secrétaire Général de la Préfecture	
		Représentants du personnel :	
Grade	Membres titulaires	Membres suppléants	
-Maître-ouvrier principal	- M. Patrick FERRETTO	-M. Thierry CRESPIN	

CORPS DES OUVRIERS PROFESSIONNELS	Représentants de l'administration :
Membres titulaires	Membres suppléants
- le Préfet	le Secrétaire Général de la Préfecture
	Renrésentants du nersonnel :

	representa	ins du personner.
Grade	Membres titulaires	Membres suppléants
- Ouvrier professionnel principal	- M. Olivier ZONCA	- M. Philippe SENECHAUD

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture d'Indreet-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à chacun des membres désignés.

Fait à TOURS, le 31 décembre 2006

Le Préfet, Paul GIROT de LANGLADE

ARRÊTÉ relatif à la composition de la Commission Administrative Paritaire Locale de la Préfecture d'Indre-et-Loire compétente à l'égard du Corps des agents des services techniques du Ministère de l'Intérieur

LE PREFET D'INDRE ET LOIRE, Chevalier de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat :

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux Commissions Administratives Paritaires de la fonction publique de l'Etat;

Vu l'arrêté interministériel du 19 décembre 2000 portant création des Commissions Administratives Paritaires Nationales et Locales compétentes à l'égard du corps des agents des services techniques du ministère de l'intérieur (hors police nationale),

Vu l'arrêté ministériel du 2 mai 2006 fixant la date des élections pour la désignation des représentants du personnel aux C.A.P.;

Vu le procès-verbal de constatation d'absence de dépôt de liste par les organisations syndicales ;

Vu le tirage au sort en date du 12 septembre 2006 en présence des organisations syndicales ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRÊTE

Article 1:

La Commission Administrative Paritaire départementale compétente à l'égard du corps des agents des services techniques de la Préfecture d'Indre-et-Loire est composée ainsi qu'il suit :

I – Grade des Agents des Services Techniques Représentants de l'administration

<u>Membre titulaire</u> <u>Membre suppléant</u>
- M. le Secrétaire Général -M. le Sous Préfet de CHINON

Représentants du personnel

Membre titulaire
M. Jean Jacques CHEREAU
Membre suppléant
Mme Maria RIBEIRO
DA SILVA

<u>II – Grade des Inspecteurs du service intérieur et du</u> matériel

Représentants de l'administration

Membre titulaire Membre suppléant

- M. le Secrétaire Général - Mme le Chef du Service des Moyens et de la modernisation

Représentants du personnel

Membre titulaire Membre suppléant

- M. Gérard PARTOUCHE- Mme la Directrice de la DRLP

Article 2:

Le Secrétaire Général de la Préfecture d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à chacun des membres désignés.

Fait à TOURS, le 6 octobre 2006

Pour le préfet et par délégation, Le Secrétaire Général,

Salvador PEREZ

ARRÊTÉ relatif à la composition des commissions administratives paritaires locales de la Préfecture d'Indre-et-Loire compétentes à l'égard des corps des agents administratifs de préfecture

LE PREFET D'INDRE ET LOIRE, Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat;

VU le décret n° 2005-1257 du 4 octobre 2005 modifiant le décret n° 90-712 du 1^{er} août 1990 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'agents administratifs des administrations de l'Etat,

VU le décret n°2055-1228 du 29 septembre 2005 relatif à l'organisation des carrières de fonctionnaires de catégorie C,

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires de la fonction publique de l'Etat;

VU l'arrêté interministériel du 12 octobre 1998 portant création et organisation des commissions administratives paritaires centrales et locales compétentes à l'égard des corps des personnels de préfecture ;

VU l'arrêté ministériel du 2 mai 2006 fixant la date des élections pour la désignation des représentants du personnel aux C.A.P.;

VU les procès-verbaux des élections du 27 juin 2006; SUR la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Indre-et-Loire;

ARRÊTE

Article ler : La commission administrative paritaire départementale compétente à l'égard des agents administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire est composée ainsi qu'il suit :

Représentants de l'administration :

Membre titulaire	Membre suppléant
- le Préfet	le Secrétaire Général de la Préfecture

Représentants du personnel:

Membre titulaire	Membre suppléant
- Mlle Maryse BORDAIS	- Mme Chantal RICHARD

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture d'Indreet-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à chacun des membres désignés.

Fait à TOURS, le 11 septembre 2006

Pour le Préfet et par délégation Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

Michel MONNERET

Le standard de la Préfecture dont le numéro d'appel est : 0 821 80 30 37

permet d'appeler tous les services.

RECUEIL DES ACTES

Renseignements administratifs et consultation RAA:

Site Internet: http://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr

Adresse postale:

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE 37925 TOURS CEDEX 9

ADMINISTRATIFS

Parution périodique, mensuelle et payante : 3,05 € l'exemplaire, .18,29 € l'abonnement annuel, à régler à M. le régisseur des recettes de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Directeur de la publication : Salvador PÉREZ, secrétaire général de la Préfecture.

Impression : reprographie et imprimerie de la Préfecture - Tirage : 10 exemplaires.

Dépôt légal: 19 février 2007 - N° ISSN 0980-8809.

DIFFUSÉ le 19 février 2007